

Journal de grève n°1 de la MJC de Villeurbanne



Les salarié.e.s grévistes, en cohérence avec leurs revendications, ont choisi de faire grève de manière ponctuelle afin de ne pas pénaliser les publics ou nuire au fonctionnement de la structure. A NOTER : Du 23/06 au 15/07 Les salarié.e.s grévistes ont cumulé 62 heures de grève à 5. Soit environ 12h/pers. Du 16/03-01/07/20 La politique de chômage partiel contraint un salarié permanent à temps plein a perdre 168h de travail nécessaire à la mise en œuvre des missions de la MJC soit 5 semaines de travail/pers irrécupérables. Est-ce la grève qui grippe ou bien ? La situation est critique : arrêt du directeur, arrêts maladie à répétition, turn over incessant, malaise grandissant. La grève est un droit, un moyen d'exprimer un désaccord.

Nous souhaitons une discussion pour évoquer nos points de divergence. Est ce trop demander aux administrateur.trice.s d'une structure prônant le « lien social » ?

[VOIR LE COMMUNIQUE](#)

[JOURNAL-DE-GREVE_mjc_VilleurbanneTélécharger](#)